

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce quatorzième jour de septembre deux mille quinze (14-09-2015) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Les deux mots les plus brefs et les plus anciens, oui et non, sont ceux qui exigent le plus de réflexion. »

Pythagore

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Septembre 2015

7. Autorisation – Affectations du fonds de roulement – Projet de bouclage – Rue Bellemare

8. Autorisation – Affectation surplus – Projet de travaux de voirie – Avenue Saint-Thomas-de-Caxton (côté Yamachiche)

9. PG Solutions – Séminaire Accès Cité Finances – Module Grand livre Inscription

10. Autorisation de signataires – Entente – Chemin du Domaine-Allard

11. Autorisation de signataires – Entente – Achat camion – Service des pinces de désincarcération

12. Autorisation de signataires – Transaction – Monsieur Claude Désaulniers – Lot 2 544 514

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

13. Autorisation de signataires – Transaction – Monsieur Claude Désaulniers – Lot 2 544 504
14. Collecte Pro - Prolongation du contrat – Collecte des encombrants
15. Octroi de contrat – Sel de déglaçage
16. Octroi de contrat – Fourniture et installation glissières de sécurité – Boulevard de La Gabelle
17. Autorisation à demander des soumissions publiques pour la collecte des ordures ménagères pour l'ensemble du territoire de la municipalité
18. Demande de dérogation mineure de madame Hélène Simard et de monsieur Rolland Marcoux à l'égard de l'immeuble sis au 12, 1^{re} rue du Lac-des-Érables, lot 5 018 162 du cadastre du Québec
19. Demande de dérogation mineure de madame Josée Veillette et de monsieur Vital Marois à l'égard de l'immeuble sis au 310, rue François-Chrétien, lot 4 485 644 du cadastre du Québec
20. COMBEQ – Inscription – Formation
21. MMQ – Formation – Aménagement sécuritaire et entretien préventif de sentiers récréatifs
22. AQLP – Formation – Le Web peut accroître la participation citoyenne à vos activités
23. Appui - La Foulée mauricienne – Programme de soutien aux installations sportives et récréatives-phase III
24. Motion de félicitations – Comité organisateur du Tournoi familial de balle donnée Les Sauterelles
25. Motion de félicitations – Mercredis culturels
26. Motion de félicitations – ATJ Saint-Thomas – Méchoui annuel
27. Affaires diverses
- Période de questions
28. Clôture de la séance

2015-09-309

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. D'entrée de jeu, M. le maire revient sur la rencontre du 18 août dernier avec le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. Il exprime sa déception en expliquant qu'il aurait souhaité une écoute plus attentive de la part du ministre. Il fait mention que le ministre avait proposé que la municipalité retire son règlement qui prohibe le rehaussement des cellules de plus de 4 mètres en périphérie. Il ajoute que le Comité des citoyens a lancé une pétition pour démontrer l'objection des citoyens face au rehaussement des cellules et que le Conseil municipal quant à lui, invite en grand nombre les citoyens à une soirée d'information sur ce sujet, le mardi 6 octobre prochain à la salle communautaire.

Ensuite, il mentionne que la décontamination du terrain de l'ancien garage municipal/caserne débutera la semaine prochaine. Par la suite, le terrain sera vendu à un promoteur en vue de construire des condos pour personnes retraitées autonomes.

Il rappelle que le bail du local de la bibliothèque de Saint-Thomas-de-Caxton n'a pas été renouvelé et que la bibliothèque fermera ses portes à la fin du mois de septembre.

Il fait remarquer que la Villa des Grès, propriété de la SHQ a été mise en vente.

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

Il mentionne que des citoyens de la rue Paquette ont demandé le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur leur rue. Il précise que de tels travaux sont aux frais des propriétaires.

Il ajoute qu'il a aussi reçu la requête de deux citoyens à l'effet d'entretenir le gazon dans l'une des emprises de rue de la municipalité. La demande a été refusée. Par ailleurs, il y a sur le terrain voisin de l'un de ces citoyens une problématique de l'herbe à poux. Le maire mentionne la possibilité de publier un message dans le journal Le Stéphanois pour rappeler aux propriétaires leur obligation d'entretenir les terrains vacants.

Lors d'une intervention du service des incendies sur la partie privée de la rue Fortier, une problématique au niveau de la numérotation des immeubles a été constatée. La municipalité verra à adopter un règlement pour renuméroter les immeubles de cette portion de rue.

Il annonce que la prochaine rencontre du Comité de suivi sur la qualité de l'eau potable du secteur des Grès aura lieu le lundi 28 septembre prochain.

Il fait également savoir qu'une rencontre s'est tenue avec des citoyens de la portion nord de la rue Principale concernant une problématique d'eau rouillée. La municipalité demandera une étude pour le remplacement des infrastructures concernées.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2015-09-310

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2015-09-14 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2015-09-311

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2015-09-14.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

5. Adoption des comptes fournisseurs

2015-09-312

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du *1^{er} au 31 août 2015* totalisant 281 883,77 \$.
- Les comptes à payer *au 31 août 2015* au montant de 114 818,47 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Eurovia Québec Construction inc. – Travaux de voirie — Avenue Saint-Thomas-de-Caxton — Décompte no 1 – Directives de changement no 1, 2, 3 et 4 - Réception provisoire des ouvrages

CONSIDÉRANT que monsieur Maxime Boisvert, ingénieur à la MRC de Maskinongé a procédé à des vérifications en cours d'exécution des travaux de voirie sur l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton, effectués par Eurovia Québec Construction inc. ;

CONSIDÉRANT que M. Boisvert a accepté au nom de la municipalité les directives de changement no 1, 2, 3 et 4 et qu'il recommande de procéder à l'acceptation provisoire des ouvrages;

2015-09-313

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à la réception provisoire des ouvrages de travaux de voirie sur l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton, effectués par Eurovia Québec Construction inc. ;

Il est également résolu, suite à la recommandation de M. Maxime Boisvert, d'autoriser le paiement à Eurovia Québec Construction inc. d'un montant de 315 259,34 \$, avant taxes, représentant le décompte n° 1;

Il est de plus résolu d'entériner l'acceptation par M. Boisvert des directives de changement no 1, 2, 3 et 4;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document relatif à l'exécution de la présente résolution. (résolution 2015-05-177)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Beaudry et Palato inc. - Honoraires professionnels – Réaménagement salle communautaire

2015-09-314

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Beaudry et Palato inc. de la facture #1102 de 2 000,00 \$, avant taxes, représentant les honoraires

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

professionnels pour l'esquisse préliminaire et l'estimation des travaux de réaménagement de la grande salle communautaire;

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé afin de pourvoir au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

France Fournier Assistante virtuelle – Services de réceptionniste

2015-09-315

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à France Fournier Assistante virtuelle de la facture # 260815 de 1 120,00 \$, pour la fourniture de services de réceptionniste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Caza, Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats – Honoraires professionnels – Dossier RGMRM

2015-09-316

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Caza, Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats de la facture #14463 de 5 036,57 \$ avant taxes, représentant des honoraires pour services professionnels rendus dans le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé afin de pourvoir au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Techni-Consultant inc. - Honoraires professionnels – Assistance technique - Télémétrie

2015-09-317

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Techni-Consultant inc. de la facture #QV47 de 1 200,00 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour l'assistance technique dans le dossier de la télémétrie. (résolution # 2015-02-059)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Municipalité de Saint-Léon-le-Grand – Services technicien prévention incendie

2015-09-318

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand de la facture #86 de 2 686,01 \$, pour les services d'un technicien en prévention incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Municipalité de Saint-Boniface – Service des pinces de désincarcération

2015-09-319

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

Municipalité de Saint-Boniface de la facture #3224 de 3 350,21 \$, pour le service des pinces de désincarcération, pour l'année 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Septembre 2015

2015-09-320

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Mini ferme	02.70150.516	1 100,00 \$
Carrousel de poneys	02.70150.516	1 600,00 \$
Sculpteur de ballons	02.70150.516	500,00 \$
Harnais de sécurité (remplacement) 2 X 183,73 \$	02.22000.649	368,00 \$
Gants latex 2 btes x 16,00 \$	02.22000.649	32,00 \$
Abattage arbre Saint-Thomas	02.32000.521	1 889,92 \$
Pantalon protection abattage	02.32000.650	115,50 \$
Manteaux 3 saisons	02.32000.650	982,62 \$
Total		6 588,04 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Autorisation – Affectations de l'excédent de fonctionnement affecté et du fonds de roulement – Projet de bouclage – Rue Bellemare

2015-09-321

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'affectation de l'excédent de fonctionnement affecté d'un montant de 23 946 \$ et l'affectation du fonds de roulement d'un montant de 19 306 \$ pour pourvoir aux dépenses du projet de bouclage de la rue Bellemare.

Il est de plus résolu que le montant remboursable annuellement au fonds de roulement soit taxé à même la taxation du service d'aqueduc pour les trois (3) prochaines années.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Autorisation – Affectation surplus – Projet de travaux de voirie – Avenue Saint-Thomas-de-Caxton (côté Yamachiche)

2015-09-322

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'affectation du surplus non affecté d'un montant de 165 917 \$ pour pourvoir aux dépenses du projet de travaux de voirie sur l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton, du côté de Yamachiche.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. PG Solutions – Séminaire Accès Cité Finances – Module Grand livre Inscription

2015-09-323

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Nancy Larocque, secrétaire-trésorière adjointe, à participer au séminaire sur les nouvelles fonctionnalités

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

du module Grand livre du logiciel Accès Cité Finances, donné par PG Solutions, le 6 octobre, à l'hôtel Four points by Sheraton, à Québec. La municipalité assumera les frais d'inscription de 395 \$ ainsi que les frais de séjour et de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Autorisation de signataires – Entente – Chemin du Domaine-Allard

CONSIDÉRANT l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que toute municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains

CONSIDÉRANT que le chemin du Domaine-Allard est une voie privée ouverte au public faisant partie du lot 4 453 581 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une requête signée par la majorité des propriétaires des immeubles situés sur le chemin du Domaine-Allard a été adressée à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demandant que soit effectué un entretien saisonnier du chemin du Domaine-Allard ;

CONSIDÉRANT que dans cette requête, les propriétaires acceptent que les coûts d'entretien de ce chemin soient chaque année, imposés et prélevés sur leur compte de taxes;

CONSIDÉRANT que les coûts d'entretien sont évalués à 1 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT que madame Lise Brunelle et monsieur Gilles Leroux, propriétaires du lot 4 453 581 du cadastre du Québec, sont disposés à permettre à la Municipalité de faire l'entretien saisonnier du chemin du Domaine-Allard;

2015-09-324

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte d'entretenir en utilisant la niveleuse le chemin du Domaine-Allard, et ce, deux fois par année, soit à la fin du printemps et au début de l'automne;

Il est de plus résolu que pour défrayer le coût de cet entretien, une compensation soit imposée et prélevée sur le compte de taxes des immeubles sis sur le chemin du Domaine-Allard.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer une entente avec les propriétaires du chemin du Domaine-Allard pour obtenir leur autorisation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Autorisation de signataires – Entente – Achat camion – Service des pinces de désincarcération

CONSIDÉRANT qu'une entente concernant la fourniture du service des pinces de désincarcération par la Municipalité de Saint-Boniface aux municipalités de Saint-Étienne-des-Grès, de Saint-Élie-de-Caxton, de Saint-Mathieu-du-Parc, de Saint-Barnabé-Nord, de Charette et de Saint-Sévère est en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3C) de cette dernière, advenant que le camion des pinces devienne hors d'usage pour une période prolongée durant la durée de

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

l'entente, les parties ont convenu qu'elles devaient se réunir afin de trouver une solution durable;

CONSIDÉRANT que l'application de cet article a été nécessaire en raison de la mise au rancart forcée du camion suite à l'inspection mécanique annuelle;

CONSIDÉRANT que suite aux discussions entre les maires des municipalités impliquées, il a été convenu que la Municipalité de Saint-Boniface procède à l'achat d'une camionnette et engage les frais pour l'adapter à la fourniture du service des pinces de désincarcération et que chacune des municipalités contribue au financement du projet en fonction de leur nombre d'habitants respectif pour 2015 dans une optique de cohérence avec l'entente concernant la fourniture du service des pinces de désincarcération;

CONSIDÉRANT que le coût net des taxes à la consommation récupérables pour le nouveau camion s'élève à 26 789,15 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Boniface a sollicité une contribution financière auprès de la Caisse Desjardins de Saint-Boniface et que celle-ci a accordé une subvention de 5 000 \$ au projet;

CONSIDÉRANT que le coût net après déduction de la subvention est de 21 789,15 \$;

CONSIDÉRANT qu'à l'article 4, il est stipulé que la part des municipalités concernées pourra être versée en un seul versement ou échelonnée sans intérêts en tranche annuelle sur un maximum de 5 ans;

2015-09-325

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte les termes de l'entente pour l'achat du camion pour la fourniture du service des pinces de désincarcération. Cette entente faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite;

Il est de plus résolu que la municipalité échelonne les versements de sa contribution en tranches annuelles sur une période de cinq ans et autorise le paiement à la Municipalité de Saint-Boniface de la partie de la facture #3224 concernant cette entente, de la façon suivante :

2015	1 296,02 \$
2016	1 296,02 \$
2017	1 296,02 \$
2018	1 296,02 \$
2019	1 296,01 \$

Il est également résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Autorisation de signataires – Transaction – Monsieur Claude Désaulniers – Lot 2 544 514

CONSIDÉRANT que monsieur Claude Désaulniers est propriétaire de l'immeuble sis au 793, chemin des Dalles, lot 2 544 514 du cadastre du Québec ;

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

CONSIDÉRANT qu'en 2009, une transaction avait été signée entre M. Désaulniers et la Municipalité par laquelle M. Désaulniers s'engageait à effectuer la démolition complète de son ancienne maison et le nettoyage du terrain, et ce, avant le 6 juin 2009;

CONSIDÉRANT que suite à cette transaction, la maison a été démolie et la fondation a été conservée et recouverte d'un plancher de feuilles de contreplaqué, qui avec le temps s'est détérioré rendant ainsi les lieux non sécuritaires;

CONSIDÉRANT que le nettoyage du terrain dans son ensemble n'a jamais été complété;

CONSIDÉRANT la demande d'accorder un délai supplémentaire pour le nettoyage complet du terrain et le remplissage ou la fermeture des fondations;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est disposé à accorder ledit délai, mais à condition de signer une nouvelle transaction en vertu de l'article 2631 du C.c.Q. ;

CONSIDÉRANT que la transaction préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite;

2015-09-326

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le libellé de la transaction et autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la transaction pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Autorisation de signataires – Transaction – Monsieur Claude Désaulniers – Lot 2 544 504

CONSIDÉRANT que monsieur Claude Désaulniers est propriétaire du lot 2 544 504 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Claude Désaulniers visant à lui accorder un délai pour réaliser le nettoyage complet du terrain et le démantèlement de l'abri d'hiver;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est disposé à accorder ledit délai, mais à condition de signer une transaction en vertu de l'article 2631 du C.c.Q. ;

CONSIDÉRANT que la transaction préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite;

2015-09-327

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le libellé de la transaction et autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la transaction pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Collecte Pro - Prolongation du contrat – Collecte des encombrants

CONSIDÉRANT que par sa résolution # 2015-01-040, le conseil municipal octroyait, à l'entreprise Collecte Pro un contrat pour une (1) collecte mensuelle sur appel des encombrants sur une période de six mois pour un montant de 6 000 \$, avant taxes.

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

CONSIDÉRANT que les citoyens ont répondu en grand nombre à ce nouveau service dont le but visait la diminution du coût d'enfouissement des ordures ménagères et l'amélioration du bilan environnemental de la municipalité;

2015-09-328

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès prolonge rétroactivement au 28 août, et ce, jusqu'au 31 décembre 2015, soit pour une période de 6 mois, le contrat de collecte mensuelle sur appel des encombrants sur le territoire de la municipalité, pour un montant de 6 000 \$ avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat – Sel de déglacage

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 800 tonnes de sel de déglacage en vrac ;

CONSIDÉRANT que les cinq (5) soumissionnaires invités ont présenté une soumission comme suit :

Entreprises soumissionnaires	Montant Avant taxes
Somavrac c.c.	63 808,00 \$
Sel Warwick inc.	63 960,00 \$
Sel Frigon inc.	66 784,00 \$
Compass Minerals Canada corp.	71 712,00 \$
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée	N'a pas soumissionné

2015-09-329

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la fourniture de 800 tonnes métriques de sel de déglacage à Somavrac c.c. au montant de 63 808,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Octroi de contrat – Fourniture et installation glissières de sécurité – Boulevard de La Gabelle

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de glissières en bordure du boulevard de La Gabelle

CONSIDÉRANT qu'un seul (1) soumissionnaire des cinq (5) soumissionnaires invités a présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant Avant taxes
Les Glissières Desbiens inc.	43 800,00 \$

2015-09-330

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la fourniture et l'installation de glissières en bordure du boulevard de La Gabelle, à l'entreprise Les Glissières Desbiens inc. au montant de 43 800,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

17. Autorisation à demander des soumissions publiques pour la collecte des ordures ménagères pour l'ensemble du territoire de la municipalité

2015-09-331

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions publiques pour la collecte des ordures ménagères pour l'ensemble du territoire de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Demande de dérogation mineure de madame Hélène Simard et de monsieur Rolland Marcoux à l'égard de l'immeuble sis au 12, 1^{re} rue du Lac-des-Érables, lot 5 018 162 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Hélène Simard et monsieur Rolland Marcoux à l'égard de l'immeuble sis au 12, 1^{re} rue du Lac-des-Érables, lot 5 018 162 du cadastre du Québec, dans la zone Af-07, consiste à permettre la reconstruction du bâtiment principal avec un angle d'implantation en rapport à la rue de 30 degrés;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 23 du Règlement de zonage 234-90, qui stipule que « Dans le cas d'une marge avant minimale la marge de recul choisie devra être la même sur tout le plan le plus avancé du bâtiment »;

CONSIDÉRANT que l'alignement demandé suit l'alignement actuel du chemin qui contourne le lac;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas prévu d'avoir de construction sur le lot voisin à droite du lot visé, ce lot étant situé à l'extérieur de l'îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2015-09-332

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Hélène Simard et monsieur Rolland Marcoux concernant l'immeuble situé au 12, 1^{re} rue du Lac-des-Érables, lot 5 018 162 du cadastre du Québec, dans la zone Af-07, à l'effet de permettre la reconstruction du bâtiment principal avec un angle d'implantation en rapport à la rue, d'un maximum de 30 degrés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Demande de dérogation mineure de madame Josée Veillette et de monsieur Vital Marois à l'égard de l'immeuble sis au 310, rue François-Chrétien, lot 4 485 644 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Josée Veillette et monsieur Vital Marois à l'égard de l'immeuble sis au 310, rue François Chrétien, lot 4 485 644, de la zone Ra-10, consiste à permettre la construction d'un garage de 5,8 mètres de haut, alors que la hauteur permise est de 5,1 mètres;

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 77 du Règlement de zonage 234-90, qui stipule que la hauteur du bâtiment accessoire ne peut excéder 80 % de la hauteur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2015-09-333

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Josée Veillette et monsieur Vital Marois concernant l'immeuble situé au 310, rue François Chrétien, lot 4 485 644 du cadastre du Québec, dans la zone Ra-10, à l'effet de permettre la construction d'un garage de 5,8 mètres de haut.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. COMBEQ – Inscription – Formation

2015-09-334

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Geneviève Massicotte, inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement, à participer à la formation intitulée : *Les droits acquis et les règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme*, donnée par la COMBEQ et qui aura lieu les 8 et 9 octobre 2015 à Berthierville. La municipalité assumera les frais d'inscription de 505,00 \$, avant taxes, ainsi que les frais inhérents à cette formation dont les frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. MMQ – Formation – Aménagement sécuritaire et entretien préventif de sentiers récréatifs

2015-09-335

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Karine Perreault, directrice des Loisirs, à participer à la formation intitulée : *Aménagement sécuritaire et entretien préventif de sentiers récréatifs*, offerte gratuitement par la Mutuelle des municipalités du Québec et qui aura lieu le 14 octobre 2015 à la MRC de Mékinac, à Saint-Tite. La municipalité assumera les frais inhérents à cette formation, dont les frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. AQLP – Formation – Le Web peut accroître la participation citoyenne à vos activités

2015-09-336

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Karine Perreault, directrice des Loisirs, à participer à la formation intitulée : *Le Web peut accroître la participation citoyenne à vos activités*, donnée par l'AQLP et qui aura lieu sous forme webinaire, le 26 octobre 2015. La municipalité assumera les frais d'inscription de 50 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

23. Appui - La Foulée mauricienne – Programme de soutien aux installations sportives et récréatives-phase III

2015-09-337

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie le projet du club équestre La Foulée mauricienne pour l'achèvement du sentier Transcanadien situé sur le territoire de la MRC de Maskinongé afin que ce club puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives-phase III.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Motion de félicitations – Comité organisateur du Tournoi familial de balle donnée Les Sauterelles

2015-09-338

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur du Tournoi familial de balle donnée Les Sauterelles, plus particulièrement M. Marcel Bournival et son équipe d'environ 150 bénévoles, pour la réussite de cet événement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Motion de félicitations – Mercredis culturels

2015-09-339

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur des Mercredis culturels et plus particulièrement madame Geneviève Raymond pour l'élaboration de ces activités qui se sont déroulées tout au long de l'été et qui ont mis à l'honneur des artistes stéphanois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Motion de félicitations – ATJ Saint-Thomas – Méchoui annuel

2015-09-340

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement l'ATJ du secteur Saint-Thomas pour l'organisation du méchoui annuel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Affaires diverses

Rien à ce point

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 14
Fin : 20 h 36

Séance ordinaire du 14 septembre 2015

28. Clôture de la séance

2015-09-341

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h 36.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière